



Traité Sota

Michna 1 - Chapitre 5

כשם שהמים בודקין אותה, כך היו בודקין אותו שנאמר "ובאו" (במדבר ה,כב), "ובאו" (במדבר ה,כז). כשם שהיא אסורה לבעל, כך היא אסורה לבועל שנאמר "נטמאה" (שם), "נטמאה" (במדבר ה,כט), דברי רבי עקיבא. אמר רבי יהושע, כך היה דורש זכריה בן הказב. רבי אומר, שני פעמים האמורים בפרשה "נטמאה" "נטמאה" אחד לבעל, אחד לבועל.

De même que les eaux amères vérifient [si] elle [est coupable], de la sorte les eaux [amères] vérifient [si] lui [est coupable], car il est dit (Bamidbar 5,22,24 et 27) : « Et elles entreront », « et elles entreront ». De même qu'elle est interdite au mari, elle est interdite à l'amant, car il est dit : « Elle s'est souillée », « et elle s'est souillée », propos de Rabbi 'Akiva. Rabbi Yehochoua dit : Zekharya ben Hakatsav [l']expliquait de la sorte. Rabbi dit : Les deux fois où sont dites dans la section [biblique les expressions] « elle s'est souillée » - une [fois c'est] pour le mari, et une [seconde fois c'est] pour l'amant.

Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

